

Edito du Président

« VEILLEZ, CAR... »

Lorsque vous lirez cette lettre, la grande majorité de nos clubs aura fermé ses portes, d'autres seront en plein préparatifs pour organiser des rencontres compétitives, quelques-uns auront déjà entamé leurs activités d'été au profit des touristes mais aussi de ceux qui ne prennent pas de vacances.

La période estivale est propice à la convivialité, aux rencontres diverses et enrichissantes mais aussi au relâchement de notre vigilance.

Dans la période difficile que traverse notre pays, il nous appartient, à nous dirigeants et organisateurs, chacun à notre place mais tous ensemble, de ne pas baisser la garde en ce qui concerne la sécurité de nos activités et ceci sans tomber dans la paranoïa.

Nous avons fait notre la devise du Conseil départemental : Aveyron vivre vrai. Aussi nous appartient-il, en tant qu'acteurs du projet sociétal aveyronnais, de faire en sorte que toutes nos activités sportives estivales se déroulent en toute quiétude afin que nos touristes passent des vacances joyeuses et que nos concitoyens continuent de savourer notre bien-vivre local.

Notre département n'est pas une cible première et immédiate d'une quelconque action malveillante mais l'histoire récente nous a prouvé que, où que nous soyons, le risque zéro n'existe pas.

Alors, même cet été, veillons car nous ne saurons ni le jour ni l'heure.

Jean-François ANGLES
Président



Sommaire :

- Edito du Président
- Infos Olympiques
- Sentez-vous Sport
- Augmentation du SMC de la branche Sport
- Un congé pour les bénévoles
- Assises Sport et territoires ruraux
- Pour un été sportif en toute sécurité
- Activité physique et forte chaleur
- Organisation de manifestations sportives et sécurité

Infos Olympiques

Les JO 2024 et 2028 seront attribués en même temps

Thomas BACH, président du CIO a officiellement annoncé son souhait d'attribuer en même temps les JO 2024 et 2028, le 13 septembre prochain à Lima. Parallèlement au dernier grand oral des 2 villes candidates auprès des membres du CIO et des Présidents des fédérations internationales, a été votée la décision d'attribuer simultanément l'organisation des Jeux Olympiques de 2024 et 2028. Le comité de candidature de Paris 2024 salue cette décision qui va dans l'intérêt du mouvement sportif et de l'avenir des Jeux Olympiques mais précise toutefois être concentré uniquement sur 2024.

Le Parlement Européen soutient la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques 2024

Alors que le comité « Paris 2024 », présentait la candidature de la capitale française au Parlement européen, le président de l'institution, Antonio TAJANI a appelé l'Europe et les parlementaires réunis à Bruxelles à soutenir la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024. C'était la première fois depuis la création de l'institution qu'une candidature venait détailler son projet.



Le CIO publie le rapport de la commission d'évaluation pour 2024

Les membres de la commission d'évaluation ont utilisé les termes 'avant-gardiste', 'innovant', 'dynamique' et 'attrayant' pour décrire le projet de Los Angeles, et 'historique', 'culturel', 'emblématique' et 'décors incroyables' pour celui de Paris, précise dans le rapport Patrick BAUMANN, président de la commission d'évaluation 2024 et membre du CIO. Les deux projets diffèrent par leur nature mais chaque ville présente une proposition parfaitement authentique qui reflète le meilleur de ce que chacune a à offrir. Les 2 villes envisagent d'utiliser un nombre record de sites existants et temporaires, un cas de figure qui constitue une première dans l'histoire olympique et qui conduirait à d'importantes réductions des coûts d'organisation, rendant les Jeux Olympiques plus durables.

JO Tokyo 2020



En juin dernier, la commission exécutive du CIO a approuvé le programme des épreuves pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020. On note l'entrée de 5 nouveaux sports : l'escalade, le karaté, le surf, le skateboard, et le baseball, ce qui portera à 33 le nombre de sports au programme. 15 épreuves sont ainsi rajoutées offrant une pratique plus jeune, plus urbaine. A l'inverse le nombre de participants se voit diminué avec 285 en moins par rapport à Rio dans un souci de réduire l'empreinte des Jeux sur l'environnement. En valorisant les épreuves mixtes, la future édition des Jeux Olympiques sera également marquée par le plus fort taux de féminines.

Sentez-vous Sport

Labellisation des manifestations Sentez-vous Sport



L'opération nationale « Sentez-vous Sport » (SVS) revient pour sa 8^{ème} édition du 23 septembre au 01 Octobre 2017. Les comités départementaux, les clubs sportifs et les collectivités ont toujours la possibilité de faire labelliser les manifestations en lien avec l'activité physique et sportive qui auront lieu cette semaine là. Afin de connaître les modalités d'inscription, téléchargez le cahier des charges et remplissez le formulaire de labellisation en ligne sur le site avant le 15 septembre 2017 :

<http://cnosf.franceolympique.com/cnosf/svs/form1.php>

Pass'Sport Sentez-vous Sport

« Sentez-Vous Sport » lance en septembre le **Pass'sport Sentez-Vous Sport** : une plateforme digitale permettant de pratiquer cinq initiations gratuites dans un club ou une association près de chez soi.

En expérimentation cette année dans les régions Bretagne et Occitanie, ce Pass'Sport permettra la découverte de nouvelles pratiques et disciplines sportives.

L'objectif est de mettre en relation le grand public avec les clubs et associations sportives, afin de proposer des séances d'initiation découvertes gratuites à effectuer, seul ou en famille, quel que soit le niveau de pratique.

La validation **de cinq initiations découvertes donnera accès à deux places** pour un spectacle ou un match sportif (dans la limite des stocks disponibles).

Grâce à une plateforme digitale consultable sur ordinateur ou smartphone, chacun pourra trouver des initiations découvertes sportives proche de chez soi, après avoir renseigné son adresse postale lors de son inscription.

Les initiations de découverte se tiendront entre le 1er septembre au 18 octobre 2017

*Si vous êtes **un club ou une association sportive** souhaitant proposer des créneaux d'initiations découvertes gratuites en septembre inscrivez-vous dès maintenant sur la plateforme : <http://cnosf.franceolympique.com/cnosf/svs/FormAsso.php>

*Si vous êtes un **particulier** et que vous souhaitez vous inscrire à des initiations, rendez vous à partir de mi-août : <http://cnosf.franceolympique.com/cnosf/svs/FormAsso.php>

Vital Sport Décathlon

Cette année encore, le samedi 16 Septembre à l'Estreniol, le Vital Sport Décathlon vous proposera des initiations et démonstrations d'une dizaine de sports différents : plongée, équitation, tennis, judo, escrime, tir à l'arc, pêche, gym, roller et bien d'autres disciplines vous attendent. L'encadrement sera assuré par les éducateurs des clubs partenaires. Le magasin transformera son parking en terrain de sport et tout est prévu pour passer un moment convivial et sympathique.

Le Vital Sport, c'est aussi l'occasion de rencontrer les acteurs sportifs de la région : associations, clubs...

Le CDOS, partenaire de cette manifestation labellisée Sentez-vous Sport, tiendra un stand pour transmettre des informations sur les différentes disciplines du département.



Augmentation du SMC de la branche sport au 01/07/2017

L'avenant n°116 du 4 mai 2017, relatif aux salaires minimums dans le sport, vient d'être signé par les partenaires sociaux. Il entrera en vigueur à son extension, mais comporte un effet rétroactif au 1er juillet 2017.

Dans le cadre du dialogue social de la branche du sport, les partenaires sociaux, dont le CoSMoS, viennent de signer un avenant à la Convention Collective Nationale du Sport, instaurant un nouveau salaire minimum conventionnel (SMC) et donc de nouveaux minima dans la branche.

En 2017, les nouvelles négociations sur les salaires minimums ont permis aux partenaires sociaux de s'accorder sur les points suivants :

- Hausse du SMC de +1,2%, à la date d'extension de l'accord, avec un effet rétroactif au 1er juillet 2017
- Hausse du SMC de +1% au 1er avril 2018.



En pratique, les employeurs du sport ont donc aujourd'hui le choix entre : appliquer une hausse des salaires dès le 1er juillet 2017, ou attendre plusieurs mois l'extension de l'accord (à la rentrée/automne 2017), et effectuer alors un rattrapage salarial rétroactif.

Un congé spécifique pour les dirigeants bénévoles

De nombreux bénévoles ont du mal à concilier leur engagement associatif avec leur activité professionnelle. La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté leur permet désormais de bénéficier d'un congé pour faciliter l'exercice de ces responsabilités.

Ce nouveau dispositif permet l'obtention de 6 journées de congé par an (possibilité de fractionner en demi-journées) pour faciliter la conduite d'activités bénévoles qui peuvent se tenir durant leur temps de travail. Ce nouveau congé peut être utilisé par le bénévole pour toute activité liée à ses fonctions d'élu, de dirigeant ou d'encadrant associatif. Peuvent en bénéficier les dirigeants d'une association et les responsables encadrant d'autres bénévoles d'une association loi 1901, déclarée depuis au moins 3 ans et agissant dans l'un des champs mentionnés au b) du 1 de l'article 200 du code général des impôts.

Ce congé peut être sollicité auprès de son employeur par tout salarié, tout fonctionnaire (titulaire ou stagiaire), qu'il appartienne à la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, et tout agent contractuel.

Ce congé est non indemnisé, que ce soit par l'employeur privé ou public, ou par l'association. La durée de ce congé n'est pas imputée sur la durée des congés payés annuels. Elle est assimilée à une période de travail effectif pour la détermination de l'ensemble des droits résultant du contrat de travail. Toutefois, dans le secteur privé, un accord d'entreprise ou à défaut un accord de branche peut prévoir le maintien de la rémunération du salarié, totalement ou partiellement pendant ce congé.

Le salarié souhaitant solliciter le congé doit en faire la demande expresse auprès de son employeur, par un courrier daté, envoyé au moins trente jours avant le début du congé sollicité, en préciser la date, la durée et l'association pour laquelle il sera utilisé.

En cas de refus, l'employeur doit notifier son refus par courrier daté dans les huit jours à compter de la réception de la demande. Deux raisons peuvent justifier son refus :

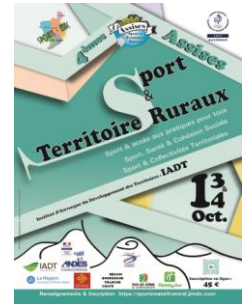
- 1- des nécessités particulières à son entreprise ou à l'exploitation de celle-ci,
- 2- le dépassement du nombre maximum de salariés autorisés à bénéficier chaque année de ce congé par la convention ou l'accord de l'entreprise ou de la branche.

Pour en savoir plus : <http://www.associations.gouv.fr/conge-engagement.html>

Assises Sport et Territoires Ruraux

Le CDOS Aveyron participe activement aux réunions de Sport Mac (Sport Massif Central) afin de préparer la 4^{ème} édition des Assises « Sport et Territoires ruraux » qui se tiendront les 13 et 14 Octobre 2017 à Clermont Ferrand.

Programme et le bulletin d'inscription disponibles sur le site : <https://sportsmassifcentral.jimdo.com/>



Campagne Nationale du ministère des sports « pour un été sportif en toute sécurité »

La France dispose du plus grand domaine de montagne au niveau européen et d'un littoral long de plus de 5000 kilomètres. Chaque année, les activités sportives pratiquées en montagne et en milieu aquatique suscitent un réel engouement et ne cessent de se diversifier. Mais ce sont néanmoins des milieux exigeants qui exposent les pratiquants, jeunes ou moins jeunes, avertis ou simples amateurs, à de nombreux types d'accidents.

Un site internet www.preventionete.sports.gouv.fr propose de nombreux conseils, vidéos et documents de prévention destinés à tous ceux qui souhaitent pratiquer une activité sportive cet été, que ce soit en montagne ou en bord de mer. Le ministère chargé des sports et ses partenaires ont également réalisé plusieurs guides ludiques qui rappellent les bons comportements à adopter lors de la pratique d'une activité sportive en montagne ou en milieu aquatique avec de nombreuses informations pratiques sur l'environnement, les écosystèmes, ou le matériel.

Sport et forte chaleur

Le plan canicule est applicable tout au long de l'été si les températures le nécessitent.

Les signaux d'alerte : crampes, fatigue inhabituelle, maux de tête, température du corps supérieure à 38°C, vertiges/nausées, propos incohérents.

Les bons gestes à adopter :

- Je bois régulièrement de l'eau
- Je mouille mon corps et je me ventile
- Je mange en quantité suffisante et Je ne bois pas d'alcool
- J'évite les efforts physiques

Pour les sportifs, évitez toute activité si :

- Vous n'êtes pas entraîné
- Votre condition physique n'est pas bonne (bronchite/rhume)
- Vous êtes atteint de maladies chroniques (atteintes cardiaques,...)



Organisation de manifestations sportives et sécurité

Lors de l'organisation de manifestation sportive d'une certaine importance, rassemblant plusieurs centaines de personnes, la préfecture préconisent quelques mesures à prendre concernant la sécurité.

- Se mettre en rapport avec les forces de l'ordre (police ou gendarmerie) pour un premier contact et l'échange de coordonnées des personnes en charge de la sécurité,
- Prévoir avec la mairie toutes mesures de sécurité passive utiles : bloc adéquat, l'accès au périmètre, retrait du mobilier urbain...
- Limiter le nombre d'accès et prévenir immédiatement les forces de l'ordre en cas d'événement inhabituel,
- Éviter les attroupements sur les axes routiers,
- Procéder à un contrôle visuel à l'entrée de la structure accueillant l'événement sportif.

